

Résolution présentée par la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne La lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

L'Assemblée Générale,

Alarmée par les conséquences économiques, sociales et écologiques de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui prive de nombreux États côtiers d'une part essentielle de leurs ressources et revenus,

Rappelant que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer reconnaît aux États le droit souverain d'exploiter, de gérer et de conserver les ressources biologiques dans leur zone économique exclusive,

Regrettant l'absence de mécanismes internationaux de réparation qui permettraient aux États victimes de la pêche INN de restaurer leurs infrastructures portuaires, leurs ressources marines et leurs moyens de subsistance de manière durable,

Indignée par l'inaction de plusieurs États face aux activités de pêche INN menées par leurs propres citoyens, affaiblissant le respect du droit maritime,

Soulignant qu'aucun État ne peut prétendre défendre le développement durable, tout en fermant les yeux sur la pêche INN commise par ses propres citoyens,

Convaincue que la lutte contre la pêche illicite ne peut être gagnée de manière durable que si les États se responsabilisent et s'engagent à réparer les dommages causés aux pays victimes,

Décide de créer un mécanisme international de réparation sous l'égide de l'ONU afin d'évaluer les pertes causées par la pêche INN et qui se chargera :

- d'établir un programme de travaux d'intérêt public international, permettant aux pêcheurs condamnés pour pêche INN de travailler dans le secteur maritime des États victimes, en remplacement d'une peine de prison ;
- de rappeler que ces travaux visent à rembourser la dette due aux pays touchés, les salaires étant intégralement financés par l'État d'origine des condamnés ;
- d'exiger que ces programmes incluent une formation à la pêche durable, afin de favoriser la pêche légale et d'éviter toute récidive.

Le texte français fait foi.